



Projet pédagogique – Villa Bellevue, Nézel

2018/2019



1 route de Montgardé

78410 Nézel

01.30.04.26.97 / 06.35.81.18.45

Directrice : Alisson Queffelec

N° d'habilitation DDSCS : 0750827CL000316

Sommaire

Introduction	3
1. L'Ufcv	3
a. L'Ufcv s'enracine dans un projet de société.....	3
b. L'Ufcv met en œuvre une intervention au service des territoires	4
c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance	5
2. La structure	9
4. Les intentions éducatives	14
5. Les moyens humains	16
6. La vie quotidienne.....	19
7. Organisation des activités	24
8. Sécurité.....	25
9. Les modalités de participations des mineurs.....	Erreur ! Signet non défini.
10. L'accueil des enfants en situation de handicap ..	Erreur ! Signet non défini.
11. Evaluation	29

Introduction

L'accueil de loisirs est un lieu de vie qui privilégie la découverte, le jeu, les rencontres, la communication et le plaisir. Le centre fonctionne exclusivement hors du temps scolaire et contribue à créer autour de l'enfant un environnement éducatif.

Il nous appartient alors de laisser l'enfant évoluer à son rythme dans un cadre sécurisé et propice à l'

1. L'Ufcv

a. L'Ufcv s'enracine dans un projet de société

L'Ufcv est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "Finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'Ufcv. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

- *une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;*
- *une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.*

Au nom de ses Finalités, l'Ufcv réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du citoyen.

LA FORMATION

(Vitalité et croissance)



L'ANIMATION

(Énergie et dynamisme)



L'INSERTION
(Chaleur et solidarité)

b. L'Ufcv met en œuvre une intervention au service des territoires

Un projet participatif et co-élaboré

Pour l'Ufcv, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et Co-élaboré.

Pluralisme et Laïcité

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'Ufcv est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

Acteur de l'économie sociale et solidaire

L'Ufcv s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'Ufcv rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

Acteur de l'Education Populaire

L'Ufcv, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

Une identité nationale

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

- ➔ L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;
- ➔ La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;

- ➔ Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'Ufcv à des dynamiques d'animation et de développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.
- ➔ Attachée au principe de subsidiarité, l'Ufcv ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.
- ➔ Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.
- ➔ L'Ufcv affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.

Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.

En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à trois fonctions fondamentales :



- **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)
- **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser
- **Un service de garde collective** utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



a. De grands principes éducatifs

1 L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- ➔ les animateurs et les enfants ;
- ➔ le directeur, les animateurs et les parents ;
- ➔ les enfants entre eux ;
- ➔ les parents et les enfants ;
- ➔ les adultes des accueils entre eux ;

- ➔ le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;
- ➔ les équipes enseignantes
- ➔ le directeur des accueils et son responsable local à l'Ufcv.

2 L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- ➔ jouer avec ;
- ➔ faire jouer ;
- ➔ donner à jouer ;
- ➔ laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- ➔ des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- ➔ des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- ➔ des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- ➔ des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- ➔ la mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- ➔ la définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

3 L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

- ➔ par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.
- ➔ par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- ➔ par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.



4 L'accueil de loisirs et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.



Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

- ➔ temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;
- ➔ organisation de base d'une journée-type (horaires) ;
- ➔ adulte-référent pour chaque enfant.

Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

2. La structure

LA VILLA BELLEVUE



L'accueil de loisirs La Villa Bellevue est situé au 1 route de Montgardé sur les hauteurs de la commune de Nézel pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Cet emplacement est idéal car à quelques minutes à pied de l'école et de la salle de restauration scolaire.

Tout près de la forêt et jouté par un parc verdoyant, La Villa Bellevue propose aux enfants un vrai dépaysement.

L'accueil de loisirs à une capacité maximal fixée à 44 enfants, 20 Enfants d'âges maternelles et 24 enfants d'âge primaires.

L'accueil de loisirs se compose de deux espaces principaux. L'espace maternelle, équipé avec son mobilier prévu pour cette tranche d'âge, est aussi utilisé pour le temps d'accueil du matin. L'après-midi, les rideaux se ferment pour laisser place au dortoir.

L'espace primaire se compose d'une zone lecture avec mise à disposition d'un canapé et de tapis, d'une zone d'activité avec des tables et des chaises et d'un grand espace servant aux jeux libre ou aux grands-jeux lorsque le temps ne permet pas de les faire dehors. L'espace primaire est aussi utilisé pour le temps calme lors de la sieste.

Entre ces deux espaces se trouvent les sanitaires ainsi que le bureau.

De plus la Villa dispose de deux courts extérieurs et d'un poulailler.

Les enfants évoluent tous dans ses deux espaces sans obligation de respect des tranches d'âge même s'ils se dirigent naturellement là où sont les jeux adaptés à leur tranche d'âge. L'espace lecture est ouvert à tous et il n'est pas rare d'y trouver quelques maternelles feuilletant un livre malgré son emplacement du côté des primaires.

Les primaires aiment aussi aller flâner sur les petits canapés des maternelles pour finir un scoubidou ou bien jouer aux petites voitures.

Ici c'est « comme à la maison », on discute, on échange, on s'entraide, on se donne des conseils, et peu importe l'âge finalement.

L'ÉCOLE PASTEUR



L'accueil périscolaire se déroule à l'école Pasteur. Il se situe dans un préfabriqué accolé au réfectoire. Nous y accueillons les enfants le matin et le soir. Ces deux espaces sont les lieux principaux de l'accueil. Nous profitons aussi des deux cours de récréations, d'un espace extérieur couvert, d'une salle de motricité équipée, d'une bibliothèque ainsi que des sanitaires adaptés aux maternelles et aux élémentaires. La capacité d'accueil est de 50 enfants dans le réfectoire dont 20 dans l'extension.

3. Public accueilli

Nous accueillons des enfants de 3 à 10 ans répartis en deux groupes, les maternelles et les élémentaires.

Nous nous devons de tout mettre en œuvre afin de satisfaire leurs besoins.

L'ENFANT DE 3 A 6 ANS

- Il a besoin de découvrir son corps et l'espace qui l'entoure.
- Il a besoin de repos et de calme. Il est important de lui proposer des temps calmes durant lesquels il pourra s'endormir si besoin. **La sieste sera donc proposée à tous les enfants de cette tranche d'âge.**
- Il aime se mettre en danger et tester ses limites.
- Il a besoin d'autonomie et est curieux (période du « pourquoi ? »).
- Il a besoin de justice et l'adulte est une référence à ses yeux. Il prend connaissance du bien et du mal, de ce qui est autorisé ou défendu.
- Il utilise l'imaginaire pour connaître le réel (jeux d'imitation : la marchande, la maitresse, le médecin)

L'ENFANT DE 7 A 10 ANS

- Il a besoin de se dépenser physiquement à travers des activités sportives.
- Il a aussi besoin de repos et de calme. **Le temps calme commencera sur des matelas.**
- Il maîtrise son corps et son esprit, il perfectionne son aptitude, il aime se servir d'outils.
- Il aime être en présence des mêmes camarades et des mêmes règles.
- Il se met en danger et recherche le risque.
- Ses besoins sociaux évoluent nettement, l'importance du groupe est grandissante.
- Il a besoin de plus d'autonomie et de moments d'isolement.
- Il commence à adhérer aux valeurs des adultes.
- Il aime braver l'interdit aux travers de bêtises multiples.

LES EFFECTIFS

Les effectifs ci-dessous sont une moyenne et sont en évolution depuis le début de l'année scolaire 2018/2019.

Période scolaire :

- ➔ Matin : 20 (10 maternelles, 10 élémentaires)
- ➔ Soir : 40 (20 maternelles, 20 élémentaires)
- ➔ Mercredi : 35 (20 maternelles, 15 élémentaires)

Périodes de vacances :

	PREMIERE SEMAINE	DEUXIEME SEMAINE
TOUSSAINT	10 Maternelles/Jour 10 Elémentaires/Jour	6 Maternelles 6 Elémentaires
NOEL	Fermé	10
HIVER	12	8
PAQUES	13	12

	JUILLET	AOUT
PREMIERE SEMAINE	22	Fermé
DEUXIEME SEMAINE	19	Fermé
TROISIEME SEMAINE	18	Fermé
QUATRIEME SEMAINE	14	15

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Nézel est un village français, situé dans le département des Yvelines et la région d'Île-de-France. Ses habitants sont appelés les Nézelois et les Nézelaises. La commune s'étend sur 1,3 km² et compte 1 135 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2007. Nézel a connu une nette hausse de 20,1% de sa population par rapport à 1999.

La commune est proche du parc naturel régional du Vexin français mais aussi de la capitale. Elle est jouxtée par la forêt et les champs ce qui lui confère la réputation d'un village de campagne.

Dans le village on trouve aussi bien des maisons d'habitation mais aussi des appartements.

PUBLIQUE EN SITUATION DE HANDICAP : MODE D'ACCUEIL

Nous avons à cœur de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et les intégrer dans notre centre de loisirs. Il appartient aux animateurs de permettre à ces enfants, au même titre que les autres enfants, de vivre des temps de loisirs similaires aux autres sans se sentir différents.

Actuellement nous n'accueillons aucun enfant porteur de handicap.

Rappel de la réglementation :

« L'article L114-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), texte codifié de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »

Tous les enfants ayant des besoins spécifiques doivent être pris en charge dans le cadre de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs a pour mission de favoriser la socialisation d'un enfant en situation de handicap, porteur d'une maladie chronique ou touché par une allergie telle qu'elle soit.

Démarche d'intégration :

- 1- prise de contact avec la famille
- 2- Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant
- 3- Dernier entretien avec la famille et l'enfant afin de synthétiser les informations et recommandations
- 4- Réflexion sur les moyens à mettre en œuvre dans le Projet d'accueil personnalisé
- 5- Elaboration d'un Projet d'accueil personnalisé
- 6- Accueil de l'enfant, son intégration

Accueil d'un enfant atteint de troubles de la santé :

Un PAI (Projet d'accueil individualisé) est établis par la famille à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant, en concertation avec, selon le cas, le médecin scolaires, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Ces besoins thérapeutiques sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

Nous suivrons scrupuleusement ce PAI. Nous prendrons le temps de rencontrer les familles, de discuter ensemble des éventuels changements à mettre en place pour que l'enfant vive tout cela le mieux possible.

Tout le personnel de l'accueil de loisirs prendra connaissance de chaque PAI mis en place afin de se familiarisé avec la marche à suivre.

En cas d'allergie(s) alimentaire(s) nécessitant une éviction total de certains produits pouvant causer des chocs anaphylactique ou autre graves réactions, l'enfant sera mis en bout de table, suffisamment loin de ses camarades. En effet il ne devra pas pouvoir toucher l'assiette de l'enfant le plus proche de lui.

De plus, le jour ou le menu affichera l'un des ingrédients interdit à l'enfant, celui-ci mangera sur une table séparé des autres afin d'éviter toute contamination de son plat.

LA PLACE DES FAMILLES

Notre objectif : Associer les parents, renforcer le lien avec les familles.

Nous considérons en effet que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, nous renforçons le lien social.

Le projet pédagogique est mis à leur disposition à l'accueil du centre de loisirs et disponible sur le mini site.

Nous désirons aussi attirer l'attention sur toute personne désirant transmettre une compétence, une passion, une technique, etc. En effet, l'accueil de loisirs est ouvert à toute proposition.

Nous développerons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- Invitation à participer à des activités ou des sorties
- Organisation de moments festifs
- Un affichage dynamique et mis à jour avec des photos
- Les rencontres informelles en fin de journée permettent aussi de créer un lien parents/équipe d'animation

4. Les intentions éducatives

Rappel des objectifs du projet éducatif :

➔ **Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :**

- les animateurs et les enfants
- le directeur, les animateurs et les parents
- les enfants entre eux
- les parents et les enfants
- les adultes du centre entre eux
- le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- le directeur du centre et son responsable local à l'UFCV

➔ **L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).**

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- jouer avec ;
- faire jouer ;
- donner à jouer ;
- laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;

- des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- la mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- la définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

En lien avec les objectifs éducatifs précédemment cités, voici les **objectifs pédagogiques** que nous allons aborder tout au long de l'année en fonction de l'âge de l'enfant :

- ➔ **Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe** : Mise en place de moments d'échanges entre enfants mais aussi entre animateurs et enfants par le biais de petites réunions. Mise en place de règles de vie cohérentes et adaptées à l'âge de l'enfant.
 - En début de semaine, nous proposerons aux enfants, d'élaborer eux-mêmes leur règles de vie. Pour les maternelles nous mettrons en place un système de photographie pour illustrer les règles.
 - **Indicateurs** : L'enfant prend la parole, il partage son point de vue. L'enfant indique aux animateurs ce qu'il souhaiterait faire ou non. L'enfant ne coupe pas la parole, débarrasse sa table, ne cours pas dans le centre...
- ➔ **Accompagner l'enfant vers l'acquisition des gestes d'autonomie** : Permettre à l'enfant d'effectuer les tâches de la vie quotidienne sans systématiquement faire à sa place. L'accompagner et l'aider lors des activités pour qu'il apprenne et y arrive seul par la suite.
 - **Indicateurs** : L'enfant se détache de l'adulte (Il va aux toilettes seul (maternelle).
 - L'enfant met son mentaux, il coupe sa viande, il fait ses lacets...
- ➔ **Favoriser l'acquisition des notions de socialisation et de responsabilité** : Mise en place de temps de dialogue où chaque enfant aura la possibilité de prendre la parole tout en respectant l'autre. Nous demanderons aux enfants de participer aux tâches de la vie collective (distributions du goûter, débarrassage des tables, lavage des tables, lavage du matériel après les activités). Pour les plus petits, nous les inviterons à partager les jouets.
 - **Indicateur** : Ils débarrassent leurs tables, ils rangeant leur espace de jeux, ils partagent et se prête les jouets, ils jouent à des jeux d'imitation à plusieurs...

- ➔ **Permettre à l'enfant de vivre des moments de loisirs agréables, enrichissants et motivants** : Laisser la possibilité à l'enfant de rythmer sa journée en fonction de ses envies (libre arbitre). Mises à disposition de matériels divers permettant aux enfants de faire de nouvelles expérimentations en éveillant leur curiosité.
 - **Indicateurs** : L'enfant propose des activités. Il est souriant et est plein d'envie. Il exprime ce qu'il pense et ce qu'il souhaite.

- ➔ **Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs en tenant compte du rythme de vie de chaque groupe d'enfants** : Nous proposerons systématiquement un temps calme et une sieste (pour les maternelles). Pendant ce temps l'enfant sera libre de se mettre à l'écart et de rester seul s'il en a besoin. La sieste sera proposée à tous les enfants de maternelle.
 - Les enfants auront le droit de ne pas terminer une activité s'ils n'en ont plus envie.
 - **Indicateurs** : L'enfant se sent bien et le fait savoir. L'enfant est moins fatigué.

- ➔ **Favoriser l'entraide entre enfants** : Mise en place de rencontres entre les deux groupes (Maternelle et Élémentaire) lors des temps d'activité. Le plus grand seront invités à venir en aide aux plus petits. Mise en place de jeux collectifs favorisant l'esprit d'équipe.
 - **Indicateurs** : L'enfant apprend les règles d'un jeu à d'autres enfants. L'enfant accompagne un plus petit aux toilettes. Il se soutient lorsqu'un enfant tombe ou se fait mal. L'enfant reconforte un ami.

5. Les moyens humains

L'équipe d'animation est composée de quatre personnes en période scolaire :

Directrice : Alisson Queffelec – Présente sur les temps du midi, du soir et les mercredis

Rôles:

- Garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- Garante de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Chargée de la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Gérer les relations avec les différents partenaires.
- Chargée de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Associer les parents à la vie du centre.
- Détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure.

Animatrice : Laëtitia Lecerf - Présente sur les temps du matin, du midi (en tant qu'employé communal), du soir et les mercredis.

Elodie Marais – Présente sur les temps du matin, du soir et les mercredis.

Jessica Ruelle – Présente sur le temps du soir et les mercredis.

Rôles :

- Garanties de la sécurité physique et affective des enfants.
- Elles sont à l'écoute des enfants et répondent à leurs demandes. .
- Elles sont force de proposition et s'adaptent quand une activité ne fonctionne pas.
- Elles savent adapter les activités à l'âge des enfants.
- Elles gèrent complètement leur activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Elles respectent les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Elles font part à la directrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Elles connaissent les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

L'Animatrice Avec ses collègues :

- Elle respecte ses collègues.
- Elle sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Elle participe aux réunions de préparation.
- Elle sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Elle travaille en collaboration avec la directrice.
- Elle respecte le travail de l'autre (Prestataires de service, personnel de service, chauffeur de bus, etc...)
- Elle respecte l'environnement de l'enfant (Rangement, nettoyage, etc...)

L'équipe Avec les parents :

- Elle discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Elle sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés.
- Elle est présente aux moments de l'accueil et/ou du départ.

Droits et devoir de l'Equipe :

- Retards et absences : Tout retard doit être immédiatement justifié auprès du responsable. Des retards réitérés non justifiés peuvent entraîner l'une des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'UFCV
- Exécution du travail : les salariés doivent se conformer aux directives qui leur sont données par leurs supérieurs hiérarchiques, mais peuvent en discuter en réunion.
- Discipline : Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après par ordre d'importance croissante.
- Blâme : réprimande écrite d'un comportement fautif ;
- Avertissement : observation écrite destinée à attirer l'attention du salarié sur l'inadéquation de son comportement et sur l'éventualité de nouvelles sanctions en cas de faute ultérieure ;
- Mise à pied disciplinaire de 5 jours maximum : suspension temporaire du contrat sans rémunération ;
- Mutation disciplinaire : changement de poste à titre de sanction ;
- Rétrogradation : affectation à une fonction ou à un poste différent et de niveau inférieur ;

- Licenciement disciplinaire, avec ou sans préavis et indemnités de rupture selon la gravité de la faute.
- Horaires de travail et de pause : La pause dure 45 min. Les animateurs doivent respecter l'horaire de travail et de pauses indiquées dans leur contrat ou planning annualisé.
- Tenue et comportement : La tenue vestimentaire des animateurs sera adaptée à leur fonction. L'utilisation du téléphone portable est tolérée dans la mesure où il est utilisé avec parcimonie et intelligence (Ecoute de musique, recherche internet).

6. La vie quotidienne

- **Accueil Périscolaire**

Temps de la vie quotidienne	La place de l'enfant	La place de l'animateur
7h - 8h30	Arrivée des enfants. Temps d'autonomie, accès aux différents pôles de jeu.	Mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, temps de transmission avec parents. Répondre aux sollicitations des enfants et mettre à disposition des livres, des feutres et des feuilles.
11h30 - 13h30	Les maternelles et les élémentaires mangent dans deux pièces séparées. Il y a deux services pour les maternelles, 22 au premier service et le reste au second. Pour les élémentaires il y a trois services de 20 enfants maximum.	Faire le pointage des enfants, assurer le calme et le respect durant les repas. L'animateur valorise les plats. Incite et encourage l'enfant à goûter. S'assure de la bonne ambiance dans les récréations et propose des activités/jeux (Scoubidou, balle, cerceaux, corde à sauter...)
16h – 16h30		Mise en place du goûter
16h30 - 16h40	Les primaires profitent d'une récréation et passent aux toilettes Les maternelles passent aux toilettes puis récupèrent leurs affaires pour descendre à la cantine.	Surveillance de la cours et des sanitaires. Accompagnement des enfants dans les sanitaires et aide à la récupération des affaires. Transmission avec les institutrices.
16h45 – 19h	Goûter, devoirs, jeux libres...	L'animateur propose un temps devoirs. Les enfants sont libres de refuser. L'animateur propose des jeux ou activités. Au moment du départ, l'animateur est disponible pour faire un point avec les parents. 19h Rangement et fermeture.

● **ALSH (Mercredi et vacances scolaires)**

Temps de la vie quotidienne	La place de l'enfant	La place de l'animateur
7h - 9h30	Arrivée des enfants. Temps d'autonomie, accès aux différents pôles de jeu.	Mise en place de l'organisation d'accueil, pointage, temps de transmission avec parents. Répondre aux sollicitations des enfants et mettre à disposition des feutres et des feuilles.
9h30		Mise en place de son activité
9h45	Fin du temps libre, rangement, regroupement.	Mise en place du « forum », point sur la semaine, échange avec les enfants et proposition des activités.
11h	Fin des activités, rangement, passage aux toilettes.	Rangement, nettoyage, mise en place des lits pour la sieste, surveillance des sanitaires.
11h20	Départ pour la cantine	L'animateur veille à la sécurité des enfants durant le temps de trajet.
11h30	Temps de récréation dans la cours de l'école.	Veille à la sécurité des enfants. Possibilité de prendre une pause.
11h45	Repas. Les enfants se placent où ils le souhaitent. Le service est géré par Naïma et Saïda.	Les animateurs mangent à table avec les enfants. Pas plus d'un animateur par table. Il valorise les plats et encourage à goûter. Il aide les plus petits à couper ou éplucher.
12h45	Retour à la Villa	L'animateur veille à la sécurité des enfants durant le temps de trajet.
13h00	Les enfants de petite section de maternelle vont à la sieste. La sieste est proposée à tous les enfants qui en ressentent le besoin. Les autres font un temps calme qui débute allongé sur des tapis pendant 15 minutes avec de la musique douce. Le temps calme se poursuit avec des jeux calmes et invitation à la lecture. Les jeux de construction ne sont pas autorisés.	Temps de pause à tour de rôle. Surveillance sieste et temps calme. Préparation des jeux ou activités de l'après-midi.
14h15	Rangement, passage toilette.	Accompagnement au rangement.
14h30	Début des activités	Présentation des activités ou jeux de l'après-midi
15h45	Fin des activités, rangement, passage toilettes	Veille à ce que tous les enfants se soient lavé les mains et mise en place du goûter.
16h	Goûter	Distribution du goûter
16h30	Jeux libres. Autonomie dans les salles. Jeux dans les jardins quand le temps le permet.	Premiers départ d'enfants. Transmission aux parents. Rangement et nettoyage après le goûter.
19h00	Fin de l'accueil de loisirs	Rangement et fermeture

- **Les règles de vie des enfants :**

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles ont été établies par les enfants, avec les animateurs. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer. Elles peuvent évoluer au cours de l'année.

J'ai le droit :

- De Jouer
- De m'amuser
- De parler
- D'être en colère
- D'accepter les petits dans les jeux
- De ne pas participer aux activités
- D'écouter les adultes
- De partager
- De ranger et de nettoyer après avoir joué
- De chuchoter pendant le temps calme
- De prendre soin des jeux et des livres

Je n'ai pas le droit :

- De courir
- De me bagarrer
- De crier
- De mordre
- D'embêter les petits
- D'arracher les jouets des mains d'un autre enfant
- De dire des gros mots
- De toucher aux lits et aux radiateurs
- De jouer avec l'eau dans les toilettes



- **Autorité, limites et sanction:**

➔ **L'autorité de l'animateur :**

L'autorité n'est pas proportionnelle à la taille, au poids ni à la puissance des cordes vocales, heureusement ! D'ailleurs, un « animateur qui hurle » s'il est craint, ne sera pas forcément respecté, et une relation basée sur la méfiance et la crainte, engendrera malentendus, blocages et provocations. Inversement, on n'attend pas de l'animateur qu'il soit un copain pour les enfants.

Le statut d'animateur, bien qu'il confère un pouvoir, ne suffira pas pour être respecté ou obéi. L'autorité s'acquière. Les enfants l'accorderont à l'animateur comme une forme de reconnaissance de ses capacités et compétences.

Ainsi, manquer de préparation lors d'une activité, ne pas répondre clairement aux questions de l'enfant, ne pas savoir dire non lorsqu'il le faut, ne pas être en mesure d'expliquer sa décision, ou se retrancher derrière une « autorité supérieure » (le directrice) sont autant d'occasions de voir son autorité s'effriter. L'enfant teste notre autorité et nos limites en entraînant des confrontations souvent difficiles à vivre mais indispensables à son développement.

Affirmer son autorité de façon responsable, c'est avant tout respecter soi-même les règles que nous leur imposons. Il est primordial de céder sur ce qui n'est pas important, de négocier autour de ce qui compte temporairement.

➔ **L'animateur : Les attitudes à privilégier :**

- Négocier, proposer, suggérer
- Respecter et faire confiance à l'enfant
- Savoir prendre position
- Expliquer ses décisions
- **Ne pas toujours se référer à quelqu'un d'autre** (supérieur hiérarchique par exemple)
- Savoir s'adapter
- **Être juste** (prendre une décision par rapport à des choses définies, égales pour tous les enfants et partagées par le reste de l'équipe)
- Définir un cadre, des règles, etc.
- **Cohérence générale de l'équipe d'animation** envers les enfants

➔ **L'animateur : Les attitudes à proscrire :**

- Abus de pouvoir
- Chantage
- Démagogie
- Laxisme (refus de responsabilité, ne jamais se positionner, etc.)
- Punition humiliante (corporelle, psychologique, etc.)
- Manipulation
- Séduction (vouloir à tout prix être le gentil animateur).
- Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
- Crier tout le temps
- Privations (nourriture, etc.)
- Corvées

➔ **Sanctionner sans punir :**

La sanction revêt avant tout un rôle éducatif, elle s'adresse à un seul individu, à un instant T, en fonction de son âge et du degré de gravité de ses actes. Elle porte sur des actes précis (et non pas sur des faits subjectifs). La sanction entraîne la privation de l'exercice d'un

droit et est subie par le fautif. Elle peut s'accompagner de réparations. Elle vise un objectif réel – c'est à dire l'assimilation de la règle, de la loi – et doit être accompagnée d'une relation de suivi visant à déterminer si le comportement a évolué.

Echelle des sanctions :

- 1- Remarque
- 2- Remarque individuelle
- 3- Ecarter des copains (effets de groupe)
- 4- Isoler 5 minutes
- 5- Ecarter pour tout ou partie de l'activité
- 6- Exclure de l'activité
- 7- Entretiens + contrat (court et concret) signé par l'enfant et l'animateur
- 8- Entretiens avec la directrice
- 9- Appel des parents
- 10- Exclusion partiel de la structure
- 11- Exclusion définitive de la structure

➔ Objectif de la sanction éducative:

- Réconcilier le fautif avec lui-même. La sanction doit être juste, expliquée et proportionnelle à la faute.
- Pas de parallèle systématique entre la faute et la sanction
- Réduire la culpabilité et faire savoir, au coupable, qu'il n'y aura pas d'autres représailles
- Faire prendre conscience de ses actes. L'enfant doit apprendre la transgression de la loi

➔ Sanction : Les attitudes à proscrire:

- Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
- Menacer d'une sanction impossible à appliquer ou à maintenir
- Affronter le groupe dans son intégralité : il se ligue contre vous et vous surpasse, vous dépasse.
- Sanctionner physiquement (frapper, secouer, faire mal, privation sommeil et nourriture)
- Sanctionner moralement (brimer, insulter, humilier, crier, rejeter, chantage, déception, distinction, chouchou, souffre-douleur, surnoms, blagues ironiques)

● L'accueil :

L'accueil à lieu entre 7h et 10h. Les parents pourront prendre connaissance des activités proposées, du menu de la semaine et de toute information relative à la journée. La réussite de l'accueil dépend aussi de l'envie du parent à y laisser son enfant. Notre rôle est de créer un climat de confiance avec chaque parent afin que l'enfant, lui aussi, le soit.

Ce moment d'accueil permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité entre diverses activités sur ce

temps d'accueil : lire, dessiner, colorier, discuter, se reposer (tapis à disposition), jouer (jeu d'imitation, de société, de construction...)

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se « retrouver » dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

- **Le départ :**

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h30 et 19h00. La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer.

L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe si une autre personne vient chercher l'enfant. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne. La transition passe aussi par la signature de la personne identifiée sur la feuille d'émargement.

7. Organisation des activités

- **Le forum enfants/animateurs :**

Chaque matin, avant l'activité, a lieu un temps d'échange et d'écoute entre enfants et animateur.

C'est un temps de parole et d'écoute, de prise de décisions et surtout un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

C'est à la fin de ce forum que les animateurs présentent les activités qu'ils ont préparé pour les enfants. Nous proposons au minimum deux activités et cela peut aller jusqu'à 4 activités surtout le mercredi matin.

- **Le choix des activités:**

Chaque enfant est libre de choisir l'activité de son choix. Si une activité est « boudée » ou bien « préférée » par le plus grand nombre, les animateurs réorganisent leur travail pour satisfaire aux envies des enfants.

Lorsque les activités ne conviennent pas aux enfants, ils ont la possibilité de jouer librement dans la structure ou bien ils peuvent aussi proposer leur propre activité.

L'après-midi, après le temps calme durant lequel les enfants peuvent aussi proposer leurs activités (par exemple création de bracelet, scoubidou ou autre activité manuel ne demandant pas de préparation), nous mettons en place un jeu en extérieur.

Le jeu en extérieur est prévu à l'avance et annoncé aux enfants. Pour ceux qui ne souhaitent pas y participer, ils ont la possibilité de rester en intérieur et de finir une activité ou bien de faire une activité qu'ils n'ont pas pu faire le matin.

- **Les domaines d'activités:**

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction, grands jeux etc...)
- Les activités d'expression manuelles, artistiques, plastiques etc...
- Les activités de découverte : sorties à l'extérieur de l'accueil (Théâtre, cinémas, musée, etc...)
- Les activités physiques et sportives
- La lecture, les contes...

Cette année, nous allons axer notre démarche sur la découverte du milieu artistique et plus particulièrement du chant, de la danse et du théâtre.

Les enfants découvriront la comédie musicale à travers des sorties aux théâtres (Comédies musicales, spectacle ...) puis nous les inviterons à pratiquer lors d'activités proposées le mercredi et les vacances scolaires.

Notre objectif est de pouvoir proposer un ou plusieurs spectacles au cours de l'année scolaires.

8. Sécurité

- **Sécurité Physique :**

La sécurité physique satisfait les besoins physiques et physiologiques de l'être humain

Taux d'encadrement ACM : moins de 6 ans 1/8 – plus de 6 ans 1/12

Taux d'encadrement baignade : moins de 6 ans 1/5 – plus de 6 ans 1/8

- Les numéros d'urgences sont affichés dans le centre. Le téléphone est accessible à tous les animateurs.
- Les enfants ne doivent jamais être livrés à eux-mêmes. Ils seront toujours sous la responsabilité d'un animateur.
- Ne pas laisser à la portée des enfants des objets pouvant être dangereux (couteaux, allumettes, médicaments, produits toxiques, inflammables, etc.).
- L'équipe d'animation prendra connaissance des différents PAI.
- La pharmacie sera régulièrement vérifiée et réapprovisionnée.
- Nous indiquerons aux enfants les interdits au travers des règles de vie (ex : ne pas toucher aux radiateurs)
- En cas d'incendie, la priorité est donnée à l'évacuation des enfants et à leur mise en sécurité.
- Nous ferons au moins un exercice de sécurité en cas d'incendie par trimestre.

- Pendant les ateliers cuisine, nous veillerons à adapter les tâches confiées aux participants en fonction de leurs compétences et de leur âge.
- En été, nous protégerons les enfants du soleil (Rester à l'ombre entre 11h et 15h, Porter un chapeau et des lunettes de soleil, utiliser une protection solaire à fort indice, faire boire régulièrement les enfants, etc...)

- **Sécurité affective:**

La sécurité affective touche au bien-être affectif, psychique et social de l'être humain

La sécurité affective est un lien qui se construit avec le temps, dans l'attention et la régularité. C'est à travers la sécurité affective qu'un enfant trouvera la force de s'élever et de grandir sur les bases d'une confiance en soi solide.

C'est en gardant tout cela à l'esprit que l'équipe veillera à :

- Respecter le rythme de chaque enfant selon ses besoins (ex : la sieste sera proposée à tous les enfants peu importe leur âge)
- Ne pas faire de différences entre les enfants et surtout ne pas les pointer du doigt.
- Être à l'écoute et attentif aux enfants. (Ex : Lorsqu'un enfant vient demander justice pour un problème avec un autre enfant l'animateur est dans l'obligation de l'écouter et de s'interroger afin d'aider les deux enfants à régler leur problème le plus justement possible. L'animateur se doit de chercher la vérité et de ne pas s'arrêter sur les dires d'un seul enfant)
- Percevoir la sensibilité des enfants et veiller à la respecter.
- Être disponible pour un câlin ou une discussion si l'enfant est en demande.
- Être attentif aux enfants isolés ou exclus.

- **Sécurité Morale:**

La Sécurité morale touche à la capacité à faire distinguer à un enfant ce qui est bien de ce qui est mal mais aussi à veiller à ce qu'il puisse se faire ses propres opinions.

- L'animateur veillera à respecter le principe de laïcité.
- L'animateur n'influencera pas les enfants lorsque ceux-ci aborderont des sujets tels que la politique, la religion, les différences culturelles...
- Lorsqu'un enfant ou un groupe d'enfant sollicitera l'animateur pour répondre à des questions concernant ces thèmes, celui-ci ne donnera pas son point de vue mais incitera les enfants à se faire leur propre avis. Il pourra animer et gérer le débat entre enfants tout en veillant à ce que chacun se respecte.

Apprendre à échanger et partager ses idées est essentiel dans la socialisation de l'enfant. L'animateur est là pour éviter les débordements et apprendre aux enfants à accepter leur divergence et leurs différences.

• Suivi sanitaire:

Il est mis en place un cahier dans lequel chaque « Bobos » est inscrit ainsi que le soin qui a été prodigué.

Le cahier est à disposition dans le bureau, en ce qui concerne l'accueil du mercredi et des vacances. Un autre cahier est disponible dans le réfectoire pour l'accueil périscolaire.

• Sécurité alimentaire :

Nous avons mis en place des « Cahiers de traçabilité des denrées ». Un animateurs est nommé responsable de la tenue de ce cahier. On y retrouve les dates auxquelles ont été donnés les aliments ainsi que l'étiquetage indiquant le numéro de lot, le code barre ainsi que la date de péremption.

Nous gardons aussi, au réfrigérateur, un plat témoin de chaque gâteau fabriqué sur place pendant au moins 5 jours.

• Sorties:

Avant chaque sortie la directrice prépare le nécessaire à la sécurité des enfants.

En voici les étapes :

- Préparer les fiches sanitaires de chaque enfants au format papier et numérique (tablette)
- Etablir la liste des enfants présents pendant la sortie.
- Préparer les autorisations de sortie à faire signer par les parents.
- Préparer les étiquettes que les enfants porteront au coup pendant toute la durée de la sortie. Y figure les numéros de téléphone ou nous joindre si l'enfant venait à se perdre.
- Préparer le goûter à emporter ainsi que des gobelets et des bouteilles d'eau.
- Rappeler les consignes de sécurité à l'ensemble de l'équipe et des accompagnateurs s'il y a lieu.
- Rappeler les consignes de sécurités aux enfants pour chaque étape de la sortie. Consignes à respecter dans le Bus données avant de partir, consignes à respecter sur le lieu de la sortie données dans le bus.

Les trajets en Bus :

Il est prévu de l'essuie-tout et des sacs plastiques pour les malades. Un animateur est présent près de chaque porte. Il n'y pas d'enfants en face des portes de sortie, ni au fond, ni au milieu du bus.

Tous les participants (Enfants comme animateurs) doivent boucler leur ceinture de sécurité. Les animateurs demeureront au maximum attachés et veilleront au calme dans le bus (arrêts, descente, montée)

La montée se fait dans le calme : un animateur monte le premier et place les enfants dans le bus pendant qu'un autre reste dehors et compte les enfants qui montent.

Lors de la descente du bus, un animateur sortira en premier afin de récupérer les enfants et un autre se placera à la porte pour compter les enfants.

La sortie s'effectue toujours du côté trottoir.

Avant de quitter définitivement le bus, la directrice fera un dernier tour pour vérifier qu'il n'y ai aucun oublié.

Les trajets à pied :

Il doit y avoir minimum 2 animateurs pour sortir à pied. Les enfants sont rangés deux par deux. Les enfants marchant le moins vite sont placés devant.

Avant chaque traversée, deux animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprendront leur place qu'après la traversée de tout le groupe.

Nous utiliserons les trottoirs, traverserons sur les passages piétons et respecterons la signalisation des feux tricolores.

Les trajets en train :

L'animateur se tiendra dos contre la porte avec un pied dedans et un pied à l'extérieur du train pour faciliter l'entrée des enfants.

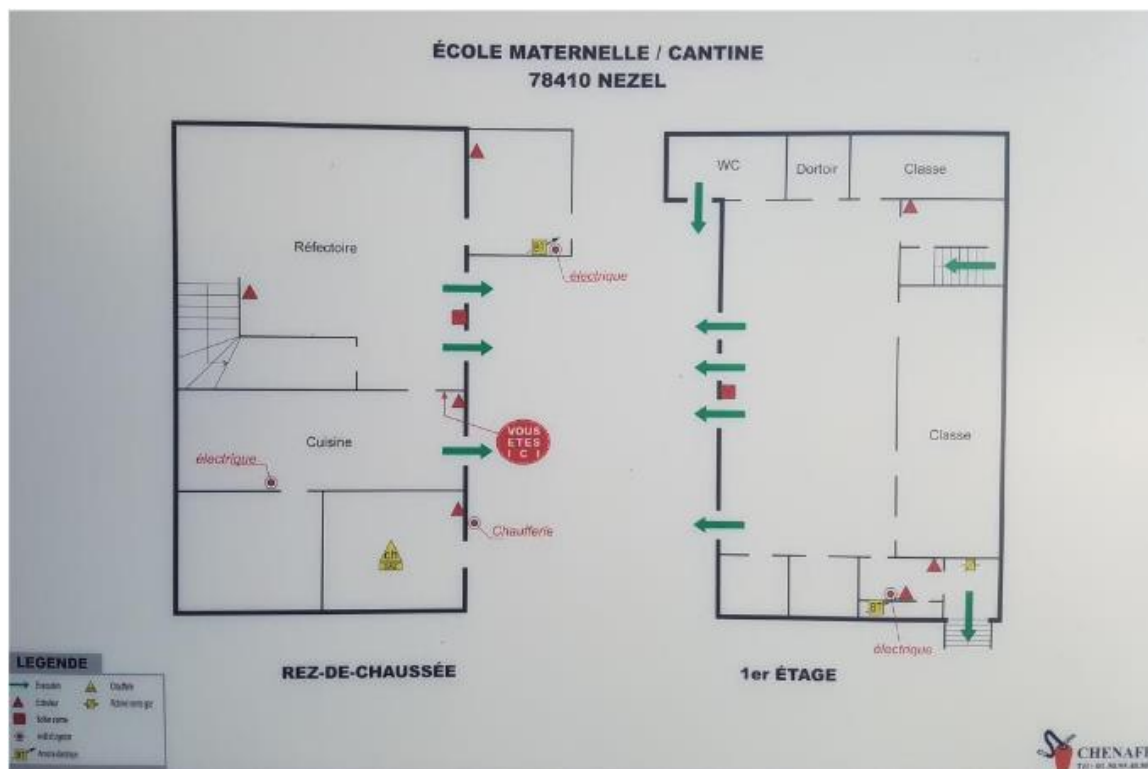
Les enfants seront assis dans le train et maintenu dans le calme.

Pendant le trajet l'animateur se placera devant les portes.

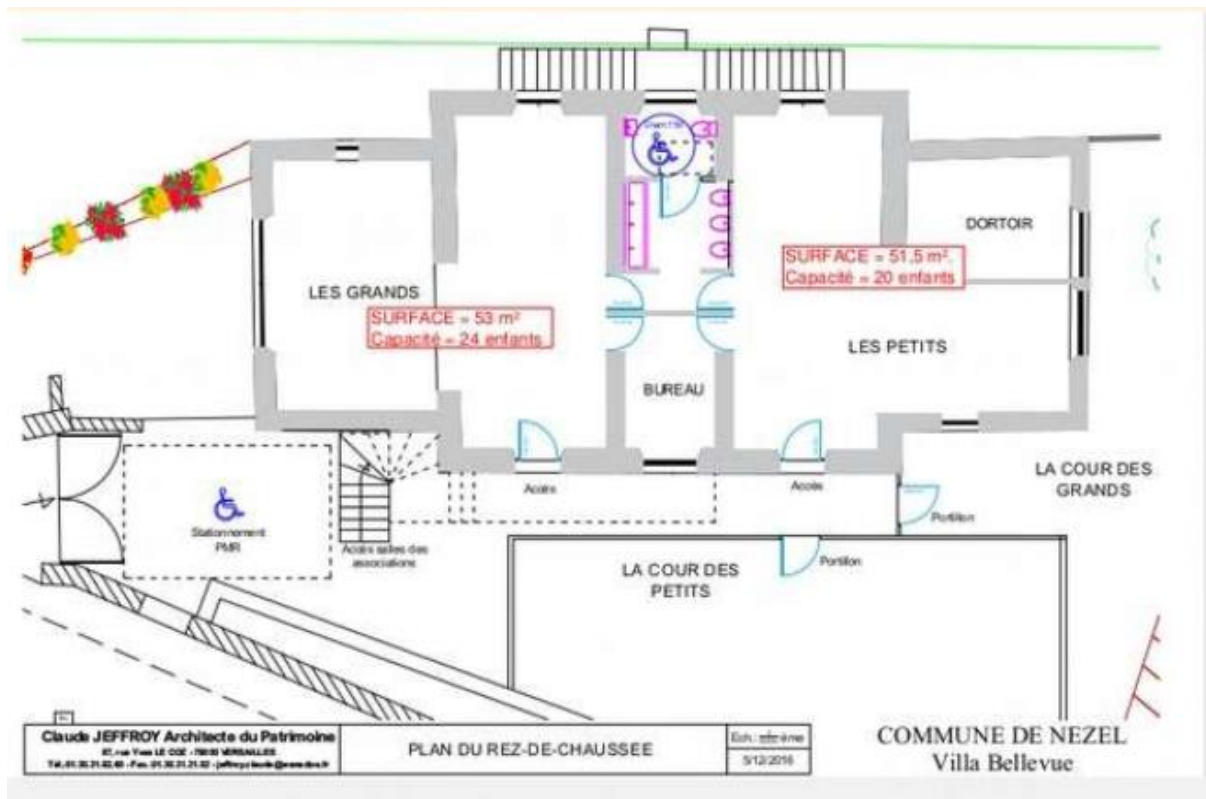
Les enfants seront comptés à la montée et la sortie du train.

● Locaux :

Ecole Maternelle :



La Villa Bellevue :



11. Evaluation

Les « indicateurs » énoncés avec les « objectifs pédagogiques » sont les outils permettant d'évaluer notre travail auprès des enfants. A cela s'ajoute :

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle ou collective.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie quotidienne.
- Un maximum de décision est pris par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé et en bonne forme
- Les enfants ont envie de partager leur réalisations ou activité du jour avec les autres.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues et exemptes de toute violence.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les enfants se rendent à l'accueil avec plaisir

Outils pour évaluer la satisfaction des enfants et de leur famille

- Retours informels ou formels de partenaire de l'accueil (parents, enseignants...)

- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction en fin d'année scolaire avec une partie à remplir par l'enfant et une partie à remplir par sa famille.